



## **CAHIER DES CHARGES DES FINALES ACADÉMIQUES 2025 DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DES ÉCOLES ET DES COLLÈGES**

La Ligue confie à un Club de son ressort académique l'organisation de la finale académique du Championnat de France Scolaire soit des écoles primaires, soit des collèges, soit des deux catégories, en fonction des établissements qui se sont qualifiés lors des phases départementales.

Les dates de ces rencontres ont été fixées par l'Assemblée Générale de la Ligue au 19 mars 2025 pour les écoles primaires et au 26 mars 2025 pour les collèges dans les Académies des 2 ZID (Dijon et Besançon).

Les rencontres académiques doivent se dérouler en conformité avec le règlement fédéral du Championnat de France Scolaire ainsi que du règlement de Ligue. Dans toute la mesure du possible elles doivent se dérouler dans un établissement scolaire qualifié pour cette phase académique.

Dans l'académie de Dijon, la finale académique des collèges sera disputée par les 3 équipes qualifiées dans les championnats départementaux.

Dans l'académie de Besançon, la finale académique sera disputée d'une part par 6 équipes pour les écoles primaires (3 qualifiées jurassiennes + 3 autres qualifiées sur quota du Doubs inutilisé), et d'autre part 3 équipes qualifiées pour les collèges.

L'arbitrage sera assuré par le Club organisateur. Un devis devra être préalablement communiqué à la Ligue pour approbation.

Pour le palmarès, il sera attribué une coupe aux 3 premières équipes avec des médailles différenciées soit une coupe pour le 1er établissement scolaire + médailles or pour les équipier(e)s, puis une coupe + médailles argent pour les équipier(e)s, puis une coupe + médailles bronze pour les équipier(e)s. Un devis de ces récompenses sera préalablement communiqué à la Ligue pour approbation.

Le club chargé de l'organisation est toujours libre d'offrir davantage de récompenses en les prenant financièrement à sa charge (par exemple une médaille ou un diplôme à tou(te)s les participant(e)s).

Les résultats des tournois (résultats individuels et par équipes) devront être communiqués dans les plus brefs délais (par l'arbitre ou l'organisateur) au CSA, et au DCS et postés sur le site de la FFE par l'arbitre.

Il est fortement conseillé d'inviter la presse, le jour J.